

Département du Pas-De-Calais

Arrondissement de Calais

Commune d'ESCALLES

réf: 15/20

ARRETE MUNICIPAL

Nous, Maire de la Commune d'ESCALLES

Considérant que la qualité des eaux de baignade est insuffisante.

Il y a une obligation de l'améliorer en vue d'offrir une zone de baignade en bon état sanitaire.

ARRETONS

OBJET:

Interdiction des chiens sur la plage

Du 15/05 au 15/09

ARTICLE 1 :

Interdiction de l'accès des chiens sur la plage d'Escalles du :

15 Mai 2020 Au 15 Septembre 2020

ARTICLE 2 :

Madame la Secrétaire de Mairie, la Gendarmerie Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Escalles, le 28 Février 2020.

Le Maire,

Marc BOUTROY.